

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 NOVEMBRE 2017

### Administration générale

1. **La séance a été ouverte à 19 h 38**, par Mme la conseillère Laurence Requilé qui agit à titre de mairesse suppléante en l'absence de M. le maire Serge Dubé. Il n'y a personne dans l'assistance.
2. **L'ordre du jour a été adopté** à l'unanimité.
3. Tout en déposant le projet de règlement pour établir **le budget municipal 2018**, M. le conseiller Claude Frappier a donné **un avis de motion** à l'effet que ce même projet sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.
4. **Le Conseil a eu à prendre une décision quant au régime d'assurance collective offert au personnel de la Municipalité.** Présentement, cette dernière est liée par contrat avec *L'Union-Vie*, jusqu'au 31 décembre 2018, de par son association avec un regroupement d'autres municipalités et MRC de la région de la Mauricie. Le Conseil avait également décidé d'opter pour l'octroi du mandat de gestion du regroupement à la firme *ASQ Consultant*. Or, la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) a procédé à un important appel d'offres public, visant à desservir un grand nombre d'employés municipaux en assurance collective, dont un des scénarios envisage que le regroupement, dont la Municipalité fait partie, rejoigne la couverture offerte par la FQM. Pour plusieurs considérations, il a été résolu à l'unanimité de **ne pas rejoindre la couverture offerte par la FQM et de maintenir le contrat actuel par lequel la Municipalité est liée jusqu'au 31 décembre 2018.**

### Sécurité publique

5. Aucun sujet n'était à l'ordre du jour pour décision et aucune information n'avait à être donnée.

### Transport

6. La Municipalité a reçu une lettre de madame Marie-Anne Lapointe et monsieur Ian Renière faisant état de leur mécontentement, suite à **l'installation de boîtes postales** sur la rue Plourde par la *Société canadienne des postes*, le long de leur propriété à l'intersection de la rue Brodeur. Puisque les principaux intéressés ont également déjà fait des démarches auprès de la Société, il a été résolu à l'unanimité de **leur souligner que le Conseil est sensible à leur situation et que, dans ce dossier, on allait attendre la réaction de la Société étant donné la demande qui lui a déjà été adressée** par madame Lapointe et monsieur Renière.
7. **Dans le dossier de la réfection du chemin de la Concession**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif no. 2, suivant la recommandation de l'ingénieur au dossier, et de verser la somme de 4 608,55 \$ à *Excavation Normand Majeau inc.*.

8. **Dans le dossier du ponceau au chemin du Bout-du-Monde qui a été lourdement endommagé lors des pluies abondantes du printemps dernier**, la Municipalité a été informée par le ministère de la Sécurité publique que ce dernier ne lui octroyait pas d'aide financière pour ces travaux. Au vu des démarches déjà entreprises dans ce dossier, le coût pour les travaux nécessaires est évalué à quelque 229 528 \$. Étant donné que les travaux sont par contre admissibles à de l'aide financière du ministère des Transport - avec son programme pour le réseau routier local -, il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser l'administration à présenter une demande d'aide, dans le cadre de ce programme, pour les travaux du ponceau au chemin du Bout-du-Monde.**
9. En information, M. Claude Frappier, le conseiller répondant du secteur, a donné des informations au sujet des travaux présentement en cours au rang St-Louis. Il a également mentionné que, concernant la conformité ou non du pavage du chemin des Allumettes, le laboratoire indépendant effectuera les tests demandés le 24 novembre 2017, en sa présence ainsi qu'en la présence du conseiller M. André St-Louis et de celle de l'inspecteur municipal.

### **Hygiène du milieu**

10. **Dans le dossier de la conduite d'eau potable au rang Renversy**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif no. 3, suivant la recommandation de l'ingénieur au dossier, et de verser la somme de 3 767,14 \$ à *BLR Excavation inc.*
11. En information, Mme Laurence Requilé, la conseillère répondante du secteur, a signalé que le gestionnaire de la MRC en matière de cours d'eau l'a informée qu'il y aurait bientôt du nouveau dans le dossier.

### **Santé et bien-être des citoyens**

12. Il a été résolu à l'unanimité que chaque adresse civique reçoive un envoi postal pour **inviter les citoyens à venir assister à une rencontre d'information et de consultation au sujet de l'offre de la Fabrique de Saint-Paulin de céder à la Municipalité ses bâtiments.** Cette consultation se tiendra le dimanche 3 décembre 2017, vers midi, à la suite du *Brunch du Citoyen*.
13. Aucune autre information n'avait à être communiquée concernant le secteur.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

14. Aucun sujet n'était à l'ordre du jour pour décision. M. André St-Louis, le conseiller répondant du secteur, a signalé que la technicienne juridique de la CPTAQ a informé M. Yvon Allard que, dans le dossier qu'il a présenté à la Commission, le volet concernant les droits acquis ne sera pas traité car aucune autre procédure ne s'applique.

### **Culture, loisirs et sports**

15. Il a été résolu à l'unanimité de **renouveler, pour l'année 2018, le contrat de soutien informatique des systèmes de la bibliothèque municipale**, avec *CPU Service inc.* de Sainte-Foy, au coût de 538,50 \$, taxes applicables en sus.
16. En information, un courriel au nom du *Club de motorisés Winniebec* a été déposé. Ce courriel apporte des précisions quant à la location et à l'utilisation des terrains qu'il avait faites au Centre multiservice Réal-U.-Guimond en septembre dernier, lesquelles avait été décriées dans les médias par le *Camping Belle-Montagne*. Il est écrit dans ce courriel qu'avant de réserver auprès de la Municipalité, des représentants du Club s'étaient présentés à l'automne 2016 au Camping, et que ce dernier n'était pas en mesure de rencontrer toutes les exigences du Club. Par conséquent, le Club s'est retourné vers le Centre multiservice Réal-U.-Guimond et ses terrains, lesquels rencontraient leurs attentes et de plus, lors de leur dernier passage en 2012, ils avaient été très bien accueillis.

### **Autres sujets**

17. Il n'y avait personne dans l'assistance au moment de procéder à la période de parole au public.
18. Il a été résolu à l'unanimité de **lever la séance**.